



Référence :

Contrat de Subvention ENI/2022/432-935

Administration contractante :

**Commissariat Général au Développement Régional «CGDR »**

***SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
DURABLE LOCAL POUR L'EMPLOI DES JEUNES***

***IRADA4YOUTH***

**Lignes Directrices à l'intention des demandeurs de  
subvention**

Date limite de dépôts des candidatures  
pour les notes succinctes : **10/07/2023 à minuit**

## **IMPORTANT**

Dans un premier temps, seules les Notes Succinctes (NS) - voir formulaire en annexe, doivent être soumises pour évaluation.

Dans un second temps, les demandeurs présélectionnés seront invités à soumettre une Demande complète (DC). Les candidats présélectionnés seront accompagnés par une équipe d'experts du CGDR pour rédiger leur DC.

Enfin, les projets financés seront également accompagnés durant leur mise en œuvre par une équipe d'experts du CGDR

## **1. IRADA4YOUTH**

Le projet « **SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE LOCAL POUR L'EMPLOI DES JEUNES** » **IRADA4YOUTH** est une composante du Programme EU4YOUTH, financé par l'Union européenne (UE).

L'objectif de ce projet est de soutenir l'entrepreneuriat jeune et les initiatives locales créatrices d'emplois durables et décents à destination des jeunes.

## **2. BÉNÉFICIAIRES ET PRIORITÉS**

Cet appel à propositions cible :

- **Les diplômés du supérieur ou des centres de formation professionnelle** (sans limite d'âge, de sexe ou d'expérience professionnelle) :
  - Qui résident dans un des **six gouvernorats cibles** (Kairouan, Kef, Mahdia, Kebili, Tozeur et Zaghouan) à la date de publication de cet AàP.
  - Qui sont porteurs d'idées de projets dans une (ou plusieurs) des **filières suivantes** :
    - *Exploitation des plantes aromatiques et médicinales*
    - *Oléiculture dans ses différentes composantes*
    - *Arboriculture (pistachier, amandier, etc.)*
    - *Agriculture biologique*
    - *Tourisme alternatif*
    - *Services liés aux activités agricoles (par exemple : produits laitiers, élevage, fourrage, transformation des produits agricoles, etc.)*
    - *Artisanat*
    - *Valorisation des sous-produits de l'oasis (par exemple : palmier dattier)*

Une **attention particulière** sera donnée aux projets qui prennent en compte les dimensions suivantes :

- Valorisation de déchets,
- Production et/ou utilisation de systèmes d'énergies renouvelables à petite échelle (par exemple : séchage des produits agricoles, pompage d'eau, production de froid ou de chaleur, dessalement des eaux saumâtres, etc.),
- Solutions digitales (par exemple : e-marketing, sécurité numérique, emballage, étiquetage, modélisation, e-learning, etc.)

Un **intérêt particulier** sera aussi porté sur l'emploi des populations vulnérables (femmes, personnes en situation de handicap, etc.)

Cet AàP devrait co-financer environ **sept projets** en moyenne par gouvernorat cible et dans la limite des ressources disponibles.

### **3. DURÉE DE MISE EN ŒUVRE DES PROJETS**

La durée de mise en œuvre de chaque projet ne peut pas excéder douze (12) mois (avec une extension possible de 6 mois, si dument justifiée).

### **4. MONTANT DE L'ENVELOPPE FINANCIERE MISE A DISPOSITION PAR LE CGDR**

Le montant de financement total mis en compétition dans le cadre du présent AàP s'élève à 2,5 millions de dinars.

Le montant du soutien financier du CGDR pour chaque projet sera **100 000 dinars maximum (toutes taxes comprises - TTC)**. Le co-financement du bénéficiaire sera **au minimum de 5 %** du soutien financier du CGDR.

Dans le cas où le projet serait supérieur à 100 000 dinars, lors de la soumission de sa demande complète (DC), le candidat devra justifier la mobilisation d'autres sources de financement (crédits bancaires, apports propres, etc.).

### **5. PROCESSUS DE SÉLECTION ET MISE EN ŒUVRE DES PROJETS**

- **ÉTAPE 1 : Sélection des Notes Succinctes (NS)**

Chaque candidat devra présenter une **note succincte (NS)** selon le modèle mis à sa disposition en annexe A de ce document. Il s'agit d'une présentation résumée du projet ainsi que du montant total approximatif du budget.

Le dépôt des NS et pièces justificatives se fera **uniquement par voie électronique** avant le **10/07/2023 à minuit**, à l'adresse suivante:

[Aap-irada4youth@cgdr.nat.tn](mailto:Aap-irada4youth@cgdr.nat.tn)

Les candidats qui souhaitent avoir un **éclaircissement** ou poser une **question** seront invités à le faire jusqu'au **23/06/2023** à minuit en envoyant leur question à l'adresse électronique suivante :

[Question-aap-irada4youth@cgdr.nat.tn](mailto:Question-aap-irada4youth@cgdr.nat.tn)

La réponse à toutes ces questions sera envoyée par retour d'e-mail aux candidats ayant posé une question. Un récapitulatif des questions/réponses sera publié sur le site du CGDR sur le lien suivant :

<http://cgdr.nat.tn/fr/index.php?rub=261&srub=420> au plus tard le **30/06/2023**.

Le processus de sélection de la NS suivra 2 étapes intermédiaires :

- **Étape 1.1 : vérification de la recevabilité de la NS et de l'éligibilité du demandeur**

A cette étape, le projet IRADA4YOUTH vérifiera la **recevabilité** de la NS. Les candidatures **ne seront pas considérées recevables** dans les cas suivants :

- NS qui arriveront après la date limite du 10/07/2023 à minuit,
- NS qui sont manuscrites,
- NS qui ne sont pas en langue française,

- NS qui ne respecteront pas le formulaire,
- NS qui n'auront pas les pièces jointes demandées.

Le projet IRADA4YOUTH vérifiera aussi **l'éligibilité** des candidats. Les candidats ne seront pas considérés comme éligibles dans les cas suivants :

- Candidats non diplômés du supérieur ou des centres de formation professionnelle et
- Candidats ne résidant pas dans un des 6 gouvernorats cibles.

Pour cela, le candidat devra :

- Remplir correctement la NS en langue française,
- Fournir, conjointement avec la NS : (a) une copie de son diplôme et (ii) un justificatif de résidence (CIN, contrat de location, certificat de résidence, etc.).

Les projets recevables passeront en étape 1.2.

○ **Étape 1.2 : Évaluation de la NS et pré-sélection des projets**

A cette étape, un **Comité d'évaluation**, constitué d'experts indépendants et du CGDR, évaluera chaque NS selon la grille d'évaluation ci-dessous.

Le Comité d'évaluation soumettra le PV d'évaluation et de pré-sélection à la **Direction générale du CGDR** qui décidera de l'octroi de la subvention par projet.

<b>Grille d'évaluation de la NS</b>		
<b>1. Conception du projet et analyse de l'écosystème</b>	<b>Sous-note</b>	<b>70</b>
1.1 Dans quelle mesure la conception générale du projet est-elle cohérente ? (Les sous actions permettant le montage du projet sont bien identifiées et clairement articulées)	30 points	30
1.2 La conception reflète-t-elle une analyse solide du marché et des acteurs (concurrents, partenaires, clients, fournisseurs, etc.)	20 points	20
1.3 Dans quelle mesure le candidat a les compétences et/ou connaissances pour mener à bien son projet	20 points	20
<b>2. Filières ciblées</b>	<b>Sous-note</b>	<b>15</b>
Le projet contribue à l'une des filières (critère éliminatoire): <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Exploitation des plantes aromatiques et médicinales</i></li> <li>▪ <i>Oléiculture dans ses différentes composantes</i></li> <li>▪ <i>Arboriculture (pistachier, amandier, etc.)</i></li> <li>▪ <i>Agriculture biologique</i></li> <li>▪ <i>Tourisme alternatif</i></li> <li>▪ <i>Services liés aux activités agricoles (par exemple : produits laitiers, élevage, fourrage, transformation des produits agricoles, etc.</i></li> <li>▪ <i>Artisanat</i></li> <li>▪ <i>Valorisation des sous-produits de l'oasis (par exemple : palmier dattier)</i></li> </ul>	Zéro point : aucune filière (éliminé) +10 pts : une filière +15 pts Plus qu'une filière	15

3. Aspects innovants	Sous-note	15
Le projet prend en compte les dimensions transversales suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Valorisation de déchets,</i></li> <li>▪ <i>Production et/ou utilisation de systèmes d'énergies renouvelables à petite échelle (par exemple : séchage des produits agricoles, pompage d'eau, production de froid ou de chaleur, dessalement des eaux saumâtres, etc.),</i></li> <li>▪ <i>Solutions digitales (par exemple : e-marketing, sécurité numérique, emballage, étiquetage, modélisation, e-learning, etc.)</i></li> </ul>	Zéro point : Non +05 points :1 dimension +10 points : plus d'1 dimension	10
Le projet donne un <b>intérêt particulier</b> à l'emploi direct ou indirect des populations vulnérables (femmes, personnes en situation de handicap, etc.)	Zéro point : Non +05 points :Oui	5
<b>NOTE TOTALE</b>		<b>100</b>

Les NS qui auront un **score strictement inférieur à 60 points** ne seront pas retenues. Afin d'assurer un accompagnement personnalisé de qualité, seulement les **quinze (en moyenne) meilleures NS** par gouvernorat seront retenues pour l'étape 2.

Les autres NS, au-delà des quinze, dont la note est supérieure ou égale à 60 points seront retenues dans une **liste d'attente**.

Tous les candidats recevront une **notification de pré-sélection, de liste d'attente ou de refus** de leur NS de la part du CGDR par voie électronique.

Les candidats dont le projet aura été retenu recevront par voie électronique (i) le formulaire pour élaborer leur DC, (ii) les lignes directrices concernant la sélection des DC (avec grille d'évaluation) et un agenda pour son accompagnement par les experts.

- **ÉTAPE 2 : ACCOMPAGNEMENT DES CANDIDATS ET ÉLABORATION DE LEUR DEMANDE COMPLÈTE (DC)**

Chaque candidat dont la NS aura été retenue bénéficiera d'un **accompagnement** (en présentiel et/ou à distance) de la part d'experts mobilisés par le CGDR à travers IRADA4YOUTH.

A l'issue de cette étape d'accompagnement, chaque candidat présentera sa Demande Complète (DC) qui devra respecter le modèle envoyé par voie électronique à l'issue de l'étape 1.2.

A cette étape, les experts seront aussi chargés de vérifier les documents justifiant des sources de financements complémentaires (crédits, apport personnel, autres) pour les projets dont le montant serait supérieur à 100 000 dinars. Les projets dont le montant serait supérieur à 100 000 dinars dont le montage financier ne serait pas justifié seront éliminés.

- **ÉTAPE 3 : SOUMISSION ET SÉLECTION DES DC**

Une fois la DC remplie selon (i) les indications fournies par les experts mobilisés par le CGDR et (ii) respectant le formulaire, le candidat devra soumettre sa DC avant le **16/10/2023 à minuit**, **uniquement par voie électronique** à l'adresse suivante,:

[Aap-irada4youth@cgdr.nat.tn](mailto:Aap-irada4youth@cgdr.nat.tn)

A cette étape, le **comité d'octroi et d'évaluation** examinera les DC selon la grille d'évaluation qui sera communiquée conjointement avec le formulaire de DC.

Les DC seront retenus dans la limite des ressources disponibles pour cet appel à proposition.

Tous les candidats recevront une **notification de sélection ou de refus** de leur DC de la part du CGDR par voie électronique.

Les candidats dont le projet aura été retenu sera contacté par le CGDR pour les aspects contractuels, administratifs et financiers.

En cas de **demande d'éclaircissement** ou de **contestation** concernant le résultat de l'évaluation de sa DC, le candidat pourra adresser, dans un délai de sept jours après avoir reçu la notification de refus, une requête au CGDR par voie électronique à l'adresse suivante :

[Aap-irada4youth@cgdr.nat.tn](mailto:Aap-irada4youth@cgdr.nat.tn)

Le CGDR répondra à cette requête dans un délai de sept jours.

- **ÉTAPE 4 : ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS FINANCÉS**

Avant la signature du contrat, le candidat et futur bénéficiaire sera accompagné par des experts du CGDR dans le processus de signature du contrat.

Une fois le contrat signé, le bénéficiaire sera accompagné dans l'exécution de son contrat par un **Comité de suivi** composé de représentants des partenaires du CGDR (API, APIA, Centres d'affaires, etc.) et des experts du CGDR. Le Comité de suivi aura pour responsabilité d'accompagner le bénéficiaire durant l'exécution de son contrat et, le cas échéant, de trouver des solutions viables en cas de difficulté constatée (relation avec l'administration, fournisseurs, etc.).

## **6. ACTIONS NON ÉLIGIBLES**

Les actions suivantes ne sont pas éligibles:

- Participation de particuliers à des ateliers, des séminaires, des conférences et des congrès ;
- Bourses individuelles d'études ou de formation ;
- Remboursement d'emprunts,
- Factures antérieures à l'action, échéances de crédits ou d'impôts ou autres.
- Actions incluant des aspects de discrimination,
- Acquisition d'équipements dont le montant total (TTC) est supérieur à 75% de la subvention demandée,
- Extension des projets existants,
- Acquisition de participation à un projet existant,
- Acquisition de terrain ou de bien immobilier.

## 7. DÉPENSES NON ÉLIGIBLES

Les dépenses effectuées en dehors de la période de mise en œuvre du projet ne seront pas éligibles.

La liste exhaustive des dépenses non éligibles sera incluse dans (i) les lignes directrices de la DC et (ii) le contrat de subvention.

## 8. CALENDRIER INDICATIF

Points-étapes	Date limite*
• AàP (Publication)	31/05/2023
• Envoi de questions par les demandeurs	23/06/2023
• Réponse aux questions par le CGDR	30/06/2023
• Dépôt des Notes Succinctes (NS)	10/07/2023
• Notification des demandeurs (NS)	14/08/2023
• Démarrage de l'accompagnement des candidats présélectionnés	04/09/2023
• Dépôt des Demandes Complètes (DC)	16/10/2023
• Notification des candidats	30/10/2023
• Signature des Contrats de subvention	04/12/2023
• Déblocage de la subvention - 1ère Tranche	15/01/2024

- *Les dates sont données à titre indicatif.*

## **Annexe A : Formulaire de la Note succincte**

Administration contractante : Commissariat Général au Développement Régional

## **IRADA4YOUTH - NOTE SUCCINCTE**

Date limite de soumission des notes succinctes : **10 juillet 2023**

<b>Nom et prénom du demandeur</b>		
<b>Adresse postale du demandeur<sup>1</sup></b>		
<b>Gouvernorat de résidence du demandeur (Mettre X devant le gouvernorat correspondant)</b>	Kairouan	
	Kebili	
	Tozeur	
	Mahdia	
	Kef	
	Zaghouan	
<b>E-mail du demandeur</b>		
<b>Numéro de téléphone du demandeur</b>		
<b>Sexe du demandeur (Mettre X devant le réponse correspondante)</b>	Homme	
	Femme	

<b>Intitulé du projet</b>		
<b>Budget indicatif en dinars du projet</b>		
<b>Montant de la subvention demandée en dinars</b>		

### **LISTE DE CONTRÔLE**

<sup>1</sup> Tout changement relatif aux adresses, numéros de téléphone et adresses électroniques doit être notifié à l'administration contractante à l'adresse suivante : [Aap-irada4youth@cgdr.nat.tn](mailto:Aap-irada4youth@cgdr.nat.tn). L'administration contractante ne peut pas être tenue pour responsable au cas où elle ne pourrait entrer en contact avec le demandeur.

**Avant d'envoyer votre note succincte de présentation, veuillez vérifier tous les critères suivants sont respectés et cochez-les (mettre un x dans la case correspondante) :**

<b>VÉRIFICATION</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b>1. Le formulaire correct de note succincte a été utilisé.</b>		
<b>2. La proposition est dactylographiée et est en français.</b>		
<b>3. Copie du diplôme (supérieur ou formation professionnelle) est annexée à la demande (pièce jointe dans l'e-mail envoyé avec la note succincte)</b>		
<b>4. Un justificatif de résidence est annexé à la demande (pièce jointe dans l'e-mail envoyé avec la note succincte)</b>		
<b>5. Subvention demandée inférieure ou égale à 100 000 dinars</b>		

# **1. DESCRIPTION DU PROJET**

1 page par question (maximum)

***1.1 Présentez votre idée de projet, les activités et sous activités à mettre en œuvre***

**1.2 Présentez votre analyse des acteurs du marché (concurrents, partenaires, clients, fournisseurs, etc.)**

**1.3 Présentez vos connaissances et expériences qui vont vous aider à réussir votre projet**



